

« Savez-vous vraiment à qui vous avez affaire ? »

Intensification des efforts pour assurer l'intégrité de l'industrie de la sécurité privée

MONTRÉAL, le 16 mai 2012 /CNW Telbec/ - Le Bureau de la sécurité privée (BSP) intensifie ses efforts dans le but d'assurer l'intégrité et la compétence des entreprises et des individus œuvrant dans le secteur de la sécurité privée. Les ressources du service des enquêtes et des inspections du Bureau ont été bonifiées afin de s'assurer que tous les artisans de l'industrie détiennent un permis approprié et exercent donc leur métier légalement. Le BSP lance également une campagne afin de sensibiliser la population à l'importance d'exiger le permis du BSP pour s'assurer de faire affaire avec des professionnels certifiés.

« Depuis la mise sur pied du Bureau de la sécurité privée, il y a près de deux ans, nous avons mis beaucoup d'emphasis sur la transmission de l'information et l'accompagnement des demandeurs de permis, explique Denis Lévesque, directeur général du BSP. L'industrie a eu le temps nécessaire pour se conformer et nous resserrons encore davantage le contrôle pour assurer le respect de la loi et surtout, la sécurité du public. »

Plus de 30 000 permis d'agents ont été délivrés par le BSP. Parmi les demandes reçues, 1000 ont été refusées en raison d'une formation inadéquate ou d'antécédents criminels chez les demandeurs. Le Bureau a également accordé près de 1000 permis à des agences. Des vérifications de contrôle sont effectuées minimalement tous les ans et le permis demeure révocable.

Exigez le permis du BSP !

Le BSP lance également une campagne sous le thème « *Savez-vous vraiment à qui vous avez affaire ?* ». Cette campagne invite la population à exiger le permis du BSP avant d'avoir recours à des intervenants dans le domaine de la sécurité. « Les gens ont la responsabilité de s'assurer de faire affaire avec des gens détenant un permis valide du Bureau de la sécurité privée et dont l'intégrité et le niveau de formation sont certifiés, mentionne Denis Lévesque. Exiger le permis du BSP est un moyen efficace à la disposition de la population et des entreprises pour assurer leur propre sécurité, pour s'assurer de ne pas faire entrer un loup dans la bergerie. »

Le BSP offre également sur son nouveau site internet, le registre complet des agences et des individus détenant un permis. www.bureausecuriteprivee.qc.ca. Il est également d'y déposer des plaintes relativement à des individus et agences qui ne possèdent pas de permis.

À propos du Bureau de la sécurité privée

Le Bureau de la sécurité privée est un organisme privé d'autorégulation de l'industrie de la sécurité privée créé par la Loi sur la sécurité privée et a comme mission première d'assurer la protection du public. Il voit notamment à l'application de la Loi sur la sécurité privée, à délivrer des permis d'agents et des permis d'agence et traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis dans les six secteurs de l'industrie identifiés par la loi : le gardiennage, l'investigation, la serrurerie, les systèmes électroniques de sécurité, le convoyage de biens de valeur et le service conseil de sécurité. Le conseil d'administration du Bureau est composé en majorité de membres nommés par des associations représentatives du milieu de la sécurité privée reconnues par le ministre de la Sécurité publique. www.bureausecuriteprivee.qc.ca

Renseignements:

Source : Bureau de la sécurité privée